

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "Landes de Verrines"

De : ESTELLE VIGIER <vigmar87@gmail.com>

Date : 21/11/2020 10:54

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Assez, assez !

La population locale du nord de la Haute-Vienne est à saturation avec ces innombrables projets d'implantation d'éoliennes géantes : on nous « promet » plus de 200 machines sur ce seul territoire, alors que la côte ouest de la région Nouvelle Aquitaine, notablement plus venteuse est, elle, étrangement épargnée ...

J'ai bien conscience que votre rôle de commissaire enquêteur n'est pas de juger de la pertinence de la politique énergétique française, mais uniquement de celle de ce projet précis, mais je n'ai malheureusement pas assez de temps pour étudier les particularités de ce énième dossier pour en extraire les aberrations intrinsèques, qui ne doivent pourtant pas manquer, comme à chaque fois (atteintes à la biodiversité, aux paysages, aux riverains ...).

Néanmoins, dans votre jugement final, j'espère que vous garderez à l'esprit que la création de ce parc éolien est loin d'être une nécessité, encore moins une solution, contrairement à ce que la tendance idéologique « verte » actuelle voudrait nous faire croire.

Avec la fermeture de Fessenheim (1 800 MW de puissance installée) au profit du développement des « renouvelables », on nous annonce maintenant (notre Ministre de l'écologie et RTE, cette semaine), si ce n'est un « blackout » (coupure générale, en bon français), des difficultés d'approvisionnement en électricité pour cet hiver, plus ou moins intenses en fonction de la météo à venir, ce qui ne s'était jamais produit avant la fermeture de cette centrale.

L'exemple de l'Allemagne voisine est éloquent, avec la nécessité pour eux de recourir massivement aux centrales thermiques à énergie fossile, depuis qu'ils ont fait le choix de l'éolien au détriment du nucléaire. Leur électricité est de plus vendue aux consommateurs 2 fois plus chère qu'en France et elle est au moins 10 fois plus génératrice de Co2 (d'après RTE notre électricité émet 35 g Co2/kWh, contre 474 g Co2/kWh en 2018 pour l'Allemagne, soit un facteur 13) ...

Il est donc particulièrement scandaleux que la communication des promoteurs éoliens repose majoritairement sur la réduction de ces émissions, alors qu'en France, notre électricité est déjà décarbonée à plus de 90 %.

Remplacer le nucléaire, non émetteur de Co2, par de l'éolien aura l'effet inverse de celui recherché vis-à-vis de l'urgence du changement climatique.

Devons-nous reproduire cette erreur en France ?

D'un point de vue technique

Une éolienne ne produit que lorsqu'il y a des conditions de vent adaptées (ni trop, ni trop peu).

En 2016, la production effective actuelle du parc éolien français correspondait à seulement 20 % de sa puissance installée ⁽¹⁾ et seulement à 18 % en Allemagne, qui a un parc plus développé et recourt donc déjà à des sites moins favorables.

Même avec des machines de plus en plus hautes (la norme actuelle est de 180 m, bientôt 200 m et ensuite ...), ce facteur de charge ne parvient pas à dépasser 23 % en 2019 et 2020.

Pire, leur puissance garantie (celle qui doit permettre de répondre aux besoins de consommation instantanés maxi) varie de quelques % (encore plusieurs épisodes récents, cet été et cet automne où les éoliennes françaises ne représentaient plus qu'à peine 1 % de la production électrique) à 10 % maxi, selon l'hypothèse la plus favorable, en fonction du « foisonnement » des machines et de la part de l'éolien dans

le mix énergétique retenu (la puissance garantie est inversement proportionnelle à l'augmentation de la part de l'éolien dans ce mix).

Si l'on retient néanmoins, comme pure hypothèse, ce chiffre de 10 % maxi, il faudrait de l'ordre de 200 000 éoliennes « géantes » pour égaler la production du parc nucléaire français (400 TWh chaque année) ou, pour faire une comparaison à l'échelon local, entre de 8 et 11 000 éoliennes pour réaliser l'équivalent de la centrale de CIVAUX (2). Ces chiffres doivent interpeller et faire prendre conscience que l'éolien ne peut (ne doit) représenter qu'une part modérée de notre mix énergétique électrique.

En Allemagne, dont la consommation est comparable à celle de la France (de l'ordre de 500 TWh / an), leurs 30 000 éoliennes ne fournissent que 13 % de l'électricité avec plus de 50 % en énergie fossile (et 12 % en nucléaire).

Inversement, en France, la production électrique est déjà « décarbonée » à plus de 90 % grâce au nucléaire et à l'hydraulique (seule source renouvelable viable, car pilotable).

Augmenter les énergies intermittentes (solaire et éolien) dans des proportions importantes impliquerait donc inévitablement de nous faire augmenter nos émissions de Co2, comme cela a été le cas en Allemagne ces dernières années.

Au niveau des nuisances (liste non exhaustive)

Pollution visuelle (norme actuelle 180 m en bout de pale, soit quasi la tour Montparnasse), là où les grands arbres font 30 m de haut.

Pollution sonore (105 dB à la source, soit l'équivalent d'une autoroute), les parcs actuels sont audibles à plus de 2 km si l'environnement est calme, comme c'est le cas dans nos territoires ruraux.

Problématique des infrasons avec des conséquences potentielles sur la santé (études scientifiques divergentes, mais principe de précaution doit prévaloir).

L'académie de Médecine recommande 1 500 m mini des habitations ; une distance de 1 000 m mini avait été votée par le Sénat, mais l'Assemblée nationale a de nouveau adopté 500 m ; 2 nouvelles propositions de lois ont été en 2018, pour porter ces distances à 1 500 m ou 10 fois la hauteur du mât, comme c'est déjà la norme dans une majorité de pays voisins.

Atteinte à l'avifaune (déjà très menacée) et aux chiroptères.

Perte, artificialisation et pollution des sols avec le béton (1 500 tonnes par socle), risques hydrologiques.

Les éoliennes déportent la pollution en Chine, qui produit la quasi-totalité des terres rares nécessaires à la fabrication des aimants permanents des alternateurs.

Aspects économiques

Les installations actuelles sont rentabilisées en 10 ans, avec un tarif de rachat de 82 € / MWh (ou 8,2 cts / kWh) pour les parcs actuellement en service, donc investissements très rentables, quel que soit le site, alors même que la filière éolienne revendique des coûts de production inférieurs aux prix de vente du marché de gros (autour de 40 € / MWh). Pire, avec l'obligation de racheter cette production à tout moment, quel que soit le besoin réel, le risque (maintenant avéré) est de devoir vendre les excédents à prix négatif (déjà le cas en Allemagne, qui souffre par ailleurs de déficits chroniques, avec des épisodes de pénurie énergétique, lorsque leur parc éolien est tombé sous les 5 % de production par rapport à la capacité installée).

Plutôt que de surproduire, les fonds qui bénéficient aujourd'hui aux EnR devraient également servir aux économies d'énergie (crédits d'impôts) et à la recherche d'énergies alternatives plus vertueuses.

Cependant, les tarifs vont à la baisse pour tendre vers les prix du marché : 72 € en 2017 et 65 € sur le

dernier appel d'offre national. Donc risque que seuls les sites les plus rentables continuent à être exploités (gisement de vent 3 fois supérieur sur les côtes de la Manche et le sud-est de la France par rapport au centre de la France).

Se pose alors le problème du démantèlement : la loi impose au promoteur de provisionner 50 k€ par machine, alors que le coût réel est de 5 à 10 fois supérieur.

Risque de disparition pure et simple de la société d'exploitation (pour s'en convaincre, il suffit de savoir que les terrains sont systématiquement loués et jamais achetés et que le démantèlement reste à la charge du propriétaire du terrain).

Avec la baisse des tarifs de rachat, il est donc probable que seuls les projets les plus viables seront réalisés à l'avenir, qu'une régulation "naturelle" s'opérera à l'avenir, mais ce n'est pas encore forcément le cas aujourd'hui.

Conclusions

Du fait de l'intermittence, on ne sait pas faire de l'éolien exploitable sans une source pilotable en parallèle (nucléaire, hydraulique ou énergie fossile et donc émissions de Co2) ou sans solution de stockage extrêmement coûteuse.

Il faut donc rester prudent et vigilant par rapport au développement anarchique de ces projets éoliens, portés uniquement par des promoteurs privés avides de dividendes surfant sur une idéologie faussement écologique.

En attendant que l'opinion publique prenne conscience de cette évidente vérité et que nos politiques ne prennent de nouvelles orientations en conséquence, ne validez, en votre âme et conscience, que ceux qui impactent le moins l'environnement et les plus rentables (là où il y a le plus de vent).

Estelle VIGIER, habitante d'un village de la Haute-Vienne cerné par 4 projets éoliens

(1) Chiffres RTE 2016 : puissance installée de 12 GW en éolien (7 000 machines), soit un potentiel de 105,2 TWh (base 8 766 h/an), contre 20,7 TWh effectivement produits (19,7 % de facteur de charge)

(2) Centrale nucléaire de CIVAUX : 2 réacteurs "N4" de 1 450 MW, soit 2,9 GW de puissance installée, soit un potentiel de 25,42 TWh (base 8 766 h/an) et production moyenne de 20 TWh depuis sa mise en service intégrale (contre 25,4 TWh nominaux, soit 79 %)
Pour produire l'équivalent de ces 20 TWh en éolien, il faudrait donc plus de 7 600 éoliennes de 3 MW (3 MW x 7600 machines x 8 766 heures x 10 % garanti = 19,9 TWh) ou 11 408 éoliennes de 2 MW